

Initiatives ministérielles

ment ne s'est jamais soucié de garder la confiance des Canadiens. Les mesures qu'il a prises étaient dirigées contre ces Canadiens qui non seulement lui faisaient confiance, mais qui avaient voté pour lui en lui donnant le mandat de protéger leurs intérêts.

Lorsque le projet de loi C-28 a été examiné à la Chambre avant d'être renvoyé au Sénat, les libéraux ont parlé en termes très forts du caractère sacré de l'universalité. Ils en parlaient avec passion.

Le député de Winnipeg St. James a été très éloquent en affirmant: «Il s'agit d'une attaque contre les personnes âgées.» Il a ajouté: «Le gouvernement trahit les personnes âgées du Canada. Elles ne méritent pas d'être ainsi traitées. Elles méritent notre respect. Elles ont gagné leur droit à cette pension».

La députée de Halifax a déclaré: «Une disposition de récupération est une disposition de récupération».

Le député de Hillsborough a déclaré: «Les parents et les retraités ont apporté une contribution inestimable à notre société, tant dans le passé que maintenant et elles continueront dans l'avenir. La récupération signifie que cette contribution est négligeable et que certains valent moins que d'autres.»

Le député de Stormont—Dundas a dit: «J'exhorte le gouvernement à abroger la disposition du projet de loi C-28 concernant la récupération des prestations.»

Le député de Kenora—Rainy River a soutenu: «Les Canadiens ne sont pas favorables à la récupération et ne l'accepteront jamais.»

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré: «En tant que libéral, ce genre de raisonnement me paraît mauvais. Il n'est pas question que les personnes âgées s'excusent auprès des députés d'en face et qu'emandent de l'argent du gouvernement actuel.»

Je suis absolument étonnée d'entendre des députés libéraux tenir ces propos, car un Sénat à majorité libérale renvoie à la Chambre le projet de loi C-28 avec des amendements mineurs, mais le projet continue en fait à battre en brèche le principe d'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Il est important d'examiner certaines des choses qu'ont dites les sénateurs en étudiant le projet de loi au comité. Le sénateur Grafstein a dit: «Le comité et le Sénat ont le devoir de veiller à ce que la Charte soit respectée.» Cela en parlant du projet de loi C-28. Il poursuivait: «Si cette récupération va à l'encontre des dispositions de la Charte parce qu'il s'agit de discrimination fondée sur l'âge, nous

devrions y voir de très près. Nous sommes obligés de veiller à ce que les lois qui sont adoptées au Sénat respectent les principes de la Charte.»

Le sénateur Kirby a dit: «Je voudrais commencer par dire que c'est un excellent mémoire.» Il parlait d'un mémoire présenté à une audience du comité sénatorial. Il poursuivait: «Vous avez résumé les objections à cet aspect du projet de loi C-28 plus clairement et plus brièvement que tous les autres qui ont comparu devant nous, et je vous en félicite.» Il s'agissait du témoignage et du mémoire de l'organisme La Voix qui condamnait catégoriquement les dispositions de récupération.

Je pourrais continuer. J'ai toute une liste de députés d'opposition et de sénateurs libéraux qui ont parlé très éloquemment du caractère sacré de l'universalité des programmes sociaux au Canada.

Nous sommes actuellement saisis de deux amendements proposés par le Sénat. Certains membres du gouvernement se lèvent pour prononcer un discours éloquent vantant l'équité de ce projet de loi, tant pour les personnes âgées que pour les parents. Ils citent des chiffres et nous abreuvent de belles paroles: «Ça ne fera mal qu'un tout petit peu. Plus vous êtes riches, moins vous aurez mal.»

Si nous examinions très attentivement les statistiques après l'application des dispositions de récupération, au fil des années nous constaterions qu'une mère qui a 20 ans aujourd'hui et qui gagne 20 000 \$ verrait sa pension touchée par les dispositions de récupération au moment de sa retraite, toutes choses égales par ailleurs, si elle garde le même emploi. Le ministre est-il d'accord avec moi?

Non, il ne l'est pas. Nous devrions peut-être comparer vos statistiques et les miennes, monsieur le ministre, pour voir si l'on peut trouver qui fait vraiment état des faits dans le cas présent. Nous pourrions peut-être confier l'affaire au Sénat, qui pourrait essayer d'y voir clair.

Cette récupération est une mesure discriminatoire contre les familles à un seul revenu. C'est injuste et illogique. Un couple ayant un seul revenu de 56 000 \$ devra rembourser la totalité de ses allocations familiales.

Mme Dobbie: Êtes-vous en train de nous dire que nous faisons de la discrimination à l'endroit des couples mariés?

Mme Langan: La députée d'en face pourra parler quand son tour viendra. Elle pourra certainement se lever et réfuter ce que j'ai dit tant qu'elle en aura envie quand j'aurai fini de parler.